



Procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024

Présidence : M. Yvan BUCCIOL

Ouverture : 20H00

- 1/ Appel
- 2/ Adoption de l'ordre du jour
- 3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2024
- 4/ Communications du Bureau
- 5/ Communications de la Municipalité
- 6/ Communications du délégué à la Police Nyon Région (PNR)
- 7/ Communications du délégué à l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC)
- 8/ Communications du délégué au Service de défense incendie et de secours (SDIS)
- 9/ Communications de la déléguée au Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)
- 10/ Préavis municipal No. 61/2024 - Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)
- 11/ Préavis municipal No. 67/2024 – Arrêté d'imposition pour l'année 2025
- 12/ Propositions individuelles et divers
- 13/ Contre appel

1/ Appel

41 Conseillères et Conseillers sont présents

Mme la Syndique Dominique-Ella CHRISTIN, MM. les Municipaux Jean-Marc BETTEMS, Jean DE WOLFF, Igor DIAKOFF

Mme Dominique ROGERS, Secrétaire – Mme Nathalie BITZ, Huissière

Excusés : Mme Giovanna BACHMANN, M. Christian BAUMGARTNER, M. Benjamin CHASSOT, M. Louis de BOURBON PARME, M. Franck ELOI, M. André FISCHER, M. Pawel GRABARZ, M. Kaya GUNER, M. Bernard JEANGROS, Mme Sofia LAPAIRE, M. Marc PITTET, M. Alain-Valéry POITRY.

2/ Approbation de l'ordre du jour

La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'ordre du jour est approuvé avec 37 oui, 0 non et 3 abstentions.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2024

La parole n'est pas demandée.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 4 septembre est approuvé par 35 oui, 0 non et 5 abstentions.

4/ Communications du Bureau

Votations de dimanche 22 septembre 2024. Le Président détaille les résultats (annexe 1). Il relève l'excellent taux de participation de la commune qui était de 52%, comparé à la moyenne cantonale située autour de 45,7 %.

Doléances sur le travail des commissions et l'organisation du Conseil

Le PRESIDENT rappelle que le Conseil travaille en ce moment en pleine charge. Les commissions nommées et celles qui vont être nommées ces prochaines semaines sont au nombre de 11 (plus de 55 personnes). Il y a « embouteillage » non seulement des agendas, mais également dans les réservations des salles à tel point qu'une des commissions a même dû « engager un château pour siéger ».

Le Bureau constate des dysfonctionnements qui ont déjà été relevés dans ses dernières communications, notamment au niveau des tâches des premiers nommés qui sont chargés d'organiser la première séance. Il rappelle ainsi qu'ils doivent sans délai convoquer les autres membres de la commission. Ils ont aussi l'obligation de communiquer toutes les dates fixées à la Municipalité. La Municipalité est en droit de s'inviter à ces séances pour faire entendre son point de vue. Il est clair qu'il est préférable de contacter directement le municipal en charge du préavis afin de trouver des dates auxquelles il pourra être présent. Dès que les dates seront fixées, elles seront également annoncées au greffe, conformément aux instructions du memento des commissions, afin que l'information circule correctement au sein de l'administration. Le président du Conseil et la secrétaire seront également mis en copie de cette information.

Doléances sur le travail de la Municipalité et le respect du règlement de la comptabilité sur les communes

L'annonce des préavis à venir mentionnait explicitement le dépôt d'un préavis sur le dépassement du crédit d'étude de la crèche à la date du 27 septembre 2024.

Cette annonce était « enfin la bienvenue », car :

- le constat du dépassement date des observations de la CoGest lors du rapport de gestion et des comptes non pas de juin de cette année, mais de juin 2023 déjà, il y a donc plus de 16 mois . Il s'agissait alors du concours.
- la CoGest lors de son rapport de cette année, en juin 2024, rappelait également à la Municipalité la nécessité de revenir avec une demande de crédit complémentaire ; il s'agissait alors du crédit d'étude.

On pouvait dès lors s'attendre à ce que la Municipalité donne au moins ses explications pour la rentrée de septembre de cette année. Cela n'a pas été le cas. Le règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) est très clair, il dit à l'article 16 : Crédits d'investissement

- 1) La Municipalité veille à ce que les crédits d'investissement ne soient pas dépassés.
- 2) Lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil communal par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais.

Le PRESIDENT prie donc la Municipalité de traiter avec la plus haute priorité ce préavis, afin que la commission ad-hoc puisse être nommée lors de la prochaine séance du Bureau le 29 octobre.

Arrivée d'un conseiller. Le nombre de conseillers passe à 42, 41 votants.

5/ Communications de la Municipalité. Annexe 2

Service Administration générale, Urbanisme

La parole est donnée à Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, en charge du dicastère.

Mme Dominique-Ella Christin excuse l'absence de Mme Alice Durnat-Lévi, absente pour des raisons personnelles.

Elle remercie ensuite le Président d'avoir rappelé au Conseil communal le fait d'annoncer les dates des séances des commissions ce qui permet à la Municipalité d'avoir un suivi de l'avancement du traitement des préavis. Il a aussi été rappelé qu'il est d'usage de téléphoner au municipal concerné afin de trouver des dates communes aux membres de la commission et au municipal pour une rencontre.

Mme Dominique-Ella Christin rebondit sur la réflexion menée par rapport au préavis qui concerne une demande de crédit complémentaire suite au dépassement du crédit d'étude pour la construction d'une crèche et d'une cantine scolaire auquel a fait référence le Président dans ses communications. Ce préavis avait effectivement été annoncé pour un dépôt fin septembre 2024 mais ne le sera finalement qu'à la fin octobre, plutôt le 23 ou 24 et non le 11 comme annoncé dans une séance précédente. Mme Dominique-Ella Christin rappelle qu'il s'agit d'un préavis de forme, le montant ayant déjà été dépensé.

Service Administration générale

Implémentation d'une gestion électronique des documents

Un dossier important porté par le Service Administration générale depuis le début de la législature est celui de l'implémentation progressive au sein de l'ensemble des services de l'administration communale d'une gestion intégrée des documents, et

plus spécifiquement d'une gestion électronique des documents (GED). Le but est que tous les documents soient traités selon un plan de classement unique avec un logiciel de gestion de documents unique. La Commune utilise de longue date le logiciel Therefore (entreprise Canon) de gestion de documents pour permettre une gestion de contenu de qualité professionnelle et des flux de documents efficaces. Toutefois, les capacités de ce logiciel étaient jusqu'en début de législature 2021-2026 sous-utilisées.

Acquisition du matériel pour la mise en œuvre du vote électronique

La Municipalité a décidé qu'elle procéderait à l'acquisition en 2024 du matériel pour la mise en œuvre du vote électronique au Conseil communal pour donner suite aux vœux exprimé par le Conseil communal lors du Conseil communal de début septembre. La prise d'acte à l'unanimité du Rapport-Préavis No. 57/2024 a été un signal fort donné à la Municipalité et ainsi le matériel pour un montant d'environ CHF 20'000.- sera acheté en 2024 plutôt que d'attendre l'acceptation du Budget 2025 comme planifié au sein du Rapport-préavis.

Service Urbanisme

Requalification de la Route de Lausanne (RC1)

Dans le cadre du dossier de requalification de la Route de Lausanne (RC1) en localité, la Municipalité a le plaisir d'annoncer que la convention de financement de la Confédération a été signée (subventions pour ce projet d'agglomération). La convention pour les subventions cantonales n'est pas encore reçue. Pour rappel, les travaux ne peuvent pas débiter tant que les conventions n'ont pas été signées.

Initiative SOS communes et NPIV

Mme Dominique-Ella Christin informe qu'en sa qualité de députée, elle a fait partie du bureau du Comité d'initiative SOS communes, initiative qui visait à ce que l'adage « qui commande paie » s'applique au financement des dépenses sociales cantonales (facture sociale). Pour rappel, une partie importante des recettes communales pranginoises, soit plus de 20 points d'impôts, se volatilise chaque année pour financer ces dépenses décidées par le Canton.

La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), contre-projet à l'initiative SOS Communes, traitant à la fois de la problématique du financement des dépenses sociales cantonales (*facture sociale ou péréquation indirecte*) et de celle de la péréquation intercommunale (*péréquation directe*), a été adoptée par le Grand Conseil en juin 2024.

Le comité SOS Communes s'est rallié à la NPIV et a retiré son initiative populaire fin juin 2024. Le délai référendaire étant échu, la NPIV entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025. La NPIV apporte une bien meilleure prévisibilité du montant à payer par notre commune pour la facture sociale et une diminution de ce montant. En effet, la répartition de cette facture sociale se fondera sur le critère de la population et non plus sur des critères de capacité financière de la Commune. La facture sociale ne sera donc plus péréquative et son montant, qui s'élevait à plus de 20 points d'impôts

pour Prangins, est globalement divisé par deux. La deuxième facture cantonale, soit la facture policière, diminue également de moitié.

La NPIV est composée de la facture cantonale pour la péréquation intercommunale et des 2 factures cantonales non péréquatives (factures sociale et policière). Comme le montant de la péréquation intercommunale augmente, globalement la NPIV permet une baisse d'environ 3 points d'impôts pour Prangins.

Service Environnement, Affaires sociales, Enfance & Jeunesse

En l'absence de Mme Alice Durnat-Lévi, Municipale en charge du dicastère, M. Jean-Marc Bettems, Municipal, lit les communications.

Service environnement

Prospection sismique

Une campagne de prospection sismique par camion vibreur a eu lieu sur la Côte dans le cadre du projet de géothermie d'EnergieÔ (voir diapositive annexe 2 p.5) .

En 2021, une première campagne de prospection sismique par camion vibreur avait été menée pour caractériser la structure et la nature du sous-sol afin d'identifier des cibles géothermiques de moyenne profondeur. Durant deux semaines fin septembre et début octobre 2024, à nouveau, la structure EnergieÔ repassait dans la région (carte 1 pour le périmètre, annexe 2 p.5), pour une nouvelle campagne destinée cette fois à identifier des cibles géothermiques profondes. La commune est en effet traversée par la faille Bonmont -Yvoire et une zone d'intérêt pour un potentiel forage a été identifiée en partie sur notre territoire (voir annexe 2 p.5 carte 2 pour la faille en rouge et la zone d'intérêt en vert). 4'701 points vibrés ont été réalisés (tous les 20 mètres) pour cette campagne, soit près de 100 km de données enregistrées pour cartographier le sous-sol en 3D et ainsi visualiser les structures géologiques propices au développement de la géothermie.

Report de la soirée sur l'électromobilité et l'autopartage, rappel de la soirée sur la rénovation énergétique des bâtiments du 6 novembre

Par manque de participants, la soirée d'information sur l'électromobilité et l'autopartage est reportée. En revanche, le 6 novembre la population est invitée à une soirée d'information sur un élément essentiel de la transition énergétique, à savoir la rénovation des bâtiments. Cette soirée verra aussi la remise officielle à la commune du label cité de l'énergie.

Résultats Cyclomania

Nyon-Prangins-Gland-Rolle a terminé 19^{ème} du Défi cycliste cette année sur 32 participants. Ce résultat porte sur le taux de participation à l'événement (0,78% de la population) et le nombre de défis terminés (plus de 36%) et par extension du nombre de kilomètres parcourus.

Inventaires des arbres

80 arbres ont été identifiés sur les parcelles publiques et privées, qui remplissent les critères d'éligibilité cantonaux. Ce nombre élevé de sujets, par rapport à la taille de notre territoire, s'explique notamment par la présence de propriétés historiques et la

proximité du lac, contextes propices au maintien et développement des arbres.
Prochaine étape : envoyer l'inventaire au Canton pour validation.

Fond subventions climat

L'atteinte du plafond pour les travaux a été annoncée lors de la dernière séance du Conseil. Cette fois, il est également atteint pour les achats. Les demandes pourront à nouveau être déposées à partir du 1^{er} janvier 2025.

Service Affaires sociales, Enfance & Jeunesse

Soirée sur les accidents domestiques

Une trentaine de participants étaient présents le 1^{er} octobre et ont manifesté un vif intérêt non seulement pour cette thématique en particulier mais pour l'organisation de telles soirées d'information.

Bâtiments, Sécurité, Culture & sociétés locales

La parole est donnée à M. Igor Diakoff, Municipal en charge du dicastère.

Il n'y a pas de communications.

Finance, Informatique, Ressources humaines, Contrôle des habitants

La parole est donnée à M. Jean de Wolff, Municipal, en charge du dicastère.

En préambule, M. Jean de Wolff revient sur l'intervention du PRESIDENT concernant le dépôt d'un préavis lors d'un dépassement de crédit. Il souligne qu'un « tout petit épisode » a été oublié à savoir que la Municipalité a en page 63 de son rapport de gestion rédigé tout un chapitre qui détaille les raisons de ce dépassement. Dans le rapport des comptes, un nombre de préavis proposés à la clôture ont été soumis au Conseil, dont le 55/2020 dont il est question ici et que le Conseil a refusé de clôturer occasionnant le besoin de démarrer la rédaction de ce préavis complémentaire. M. Jean de Wolff confirme en effet que, comme le veut la loi, lorsqu'il y a un dépassement de crédit, la Municipalité doit sans délai demander un crédit complémentaire. Il concède que cela n'a pas été fait et que la Municipalité serait « blâmable » sur ce point. Toutefois, ce n'est pas comme si « rien ne s'était passé depuis et que le Conseil avait été tenu dans l'ignorance de ce fait ». Il en veut pour preuve le rapport de gestion et le procès-verbal de la séance durant laquelle il a été débattu. Il trouve important de signaler qu'il existe maintenant un processus de clôture des préavis qui se fait en toute transparence du Conseil et cela malgré la remarque du Canton qui relève qu'il ne s'agit pas là d'une compétence du Conseil. La Municipalité souhaite maintenir ce processus car elle estime qu'il est « bon et juste » que les préavis tout comme les budgets soient validés par le Conseil.

Service Ressources humaines

Démission pour fin septembre d'une collaboratrice au Service Affaires sociales, Enfance & Jeunesse qui a souhaité reprendre des études et qui attendait qu'un poste se libère dans une institution académique. Un recrutement est en cours.

Service Finances

M. Jean de Wolff commente le niveau des entrées d'impôts à ce jour (annexe 2 p. 6) qui est très légèrement meilleur que le mois passé. Au niveau des personnes physiques, il y a toujours un retard par rapport à l'année passée et on voit clairement que l'objectif risque de ne pas être atteint. Heureusement les personnes morales, dont les rentrées l'année passée étaient très faibles, compensent cette année largement cette perte. Si les rythmes de rentrées se poursuivent tels qu'on les a connus jusqu'à maintenant, on devrait arriver à CHF 24 millions soit 99 % du budget de CHF 24.2 millions.

Annnonce des dépassements de budget :

Compte 431.3143 : Entretien de l'éclairage public. Budget CHF102'000.- / dépassement de CHF 21'000.- pour la fourniture, pose et entretien de l'éclairage de Noël. Il s'agit d'une erreur budgétaire, ainsi que la mise au rebut des anciens éclairages de Noël qui ne pouvaient plus servir.

Compte 100.3111 : Achat de mobilier, machines et équipement technique de bureau. Budget CHF 500.- / dépassement de CHF 20'000.- pour l'achat du système de vote électronique selon le vœu exprimé par les membres du Conseil en septembre 2024.

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

La parole est donnée à M. Jean-Marc Bettems, Municipal en charge du dicastère.

Terrain de football synthétique : avancement du projet

Le projet de transformation du terrain de football en gazon naturel en revêtement synthétique aux Abériaux a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique du 6 juillet 2024 au 4 août 2024. Elle n'a suscité aucune remarque ni opposition. L'examen du canton, via la CAMAC, n'a également pas fait l'objet de remarques ni de demandes de complément ou de modifications. Le permis de construire a été délivré en date du 30 septembre 2024. Trois soumissions sont rentrées. L'étude complète de celle qui a été sélectionnée permettra l'adjudication pour fin octobre 2024. La 1^{ère} lecture en Municipalité du préavis est prévue mi-novembre 2024.

Ressourcerie : effectif et activités des bénévoles

La remarque faite par un conseiller lors du dernier Conseil communal au sujet du bénévolat à la ressourcerie de la déchèterie nécessite une rectification. L'équipe de bénévoles ne se limite pas aux deux personnes citées par le Conseiller lors de cette intervention. Il s'agit d'une équipe unie et solidaire constituée de huit personnes très motivées, principalement de Prangins, qui assurent avec dévouement le bon fonctionnement de l'entité. La collaboration et la concertation entre les bénévoles pour assurer un service de qualité est évidente. La fréquentation est bonne, les visiteurs expriment souvent leur satisfaction et leurs remerciements pour le soin des tris et des rangements. Une ouverture en présence de bénévoles est privilégiée afin de garder une maîtrise sur ce qui est déposé et emmené. Les dépôts d'objets et les retraits sont en moyenne assez disciplinés. Il y a également lieu de gérer des dépôts sauvages, dégradés, désordonnés qui terminent malheureusement dans les bennes. Une visite très intéressante de la ressourcerie de la déchèterie d'Yverdon a été

organisée fin septembre pour l'équipe de bénévoles. M. Jean-Marc Bettems profite de les remercier ici pour tout leur dévouement et compte sur les efforts des usagers pour des dépôts valorisables si possible en bon état et propres.

6/ Communications du délégué à la Police Nyon Région (PNR)

M. Jean-Emmanuel Pegada donne un résumé de la séance de la PNR qui s'est tenue le 18 septembre 2024 à Crans. Le CoDir était représenté par Mme Roxanne Faraut et M. Robert Middleton. M. Igor Diakoff était absent.

Présentation de la nouvelle newsletter : chaque membre de l'association intercommunale reçoit une newsletter qui contient le détail des interventions de la PNR. Elle a été remaniée, certains la trouvant trop anxiogène. La grande majorité a trouvé la nouvelle newsletter excellente et a félicité ceux qui la mettent en page.

Information sur les effectifs : 9 nouveaux policiers, toujours en formation, ont pu intégrer la PNR après avoir achevé leur formation de base à l'académie de police de Savatan qui a accueilli 3 nouvelles recrues.

Le changement des uniformes est repoussé à 2026.

Préavis sur le budget. On note une augmentation de CHF 900'000.- pour arriver à presque CHF 16 millions. Depuis 2 ans, on constate une augmentation sensible qui est entre autres à mettre sur le compte de l'emménagement dans le nouvel hôtel de police qui a généré certains frais. Il est cependant à noter que sur la totalité des divers exercices, les charges ont chaque fois été plus favorables que ce qui avait été budgété, entraînant des ristournes systématiques pour les communes. Le budget a été approuvé à l'unanimité.

Préavis pour l'achat d'un premier véhicule électrique et l'installation d'une borne. Il y a une volonté d'électrifier, du moins partiellement, le parc automobile. Le montant s'élève à CHF 150'000.-, dont CHF 99'000.- pour le véhicule. Le choix serait de garder une partie de véhicules thermiques qui ont aussi leurs avantages. Le préavis a été accepté à l'unanimité.

Préavis pour l'achat de protection balistique pour CHF 140'000.-. Les nouveaux gilets pare-balles seront plus légers, plus pratiques et mieux adaptés à toutes les morphologies y compris les morphologies féminines.

Election : M. Jacques Auberson a été élu par acclamation à l'unanimité, ainsi que le vice-président et les scrutateurs.

Divers : un véhicule de la PNR est séquestré par un juge genevois depuis deux ans. L'affaire est toujours en cours.

Nuisances sonores. La Police encourage la population à appeler systématiquement la PNR, même s'il n'y aura pas nécessairement une intervention et cela dans le but

d'établir une cartographie du bruit. La PNR n'a que deux patrouilles la nuit. Avec cette cartographie du bruit, il sera plus facile de planifier les interventions.

Certaines communes, dont Crassier, aimeraient collaborer avec la PNR dans la mesure où des prestations seraient achetées auprès de la PNR, par exemple dans le cadre des amendes.

7/ Communications du délégué à l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC)

En l'absence de M. Marc Pittet, délégué à l'ORPC, le PRESIDENT lit ses communications dont le contenu est à retrouver à l'annexe 3.

8/ Communications du délégué au Service de défense incendie et de secours (SDIS)

La parole est donnée à M. Peter Dorenbos. Le contenu des communications est à retrouver à l'annexe 4.

9/ Communications de la déléguée au Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)

La parole est donnée à Mme Rachel Cavargna Debluë. Le contenu des communications est à retrouver à l'annexe 5

10/ Préavis municipal No. 61/2024 - Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)

La parole est donnée à Mme Bettina Venezia, présidente et rapporteuse qui lit les conclusions du rapport de la commission.

S'agissant d'un préavis-type, la commission n'a rien à ajouter.

La Municipalité n'a pas de commentaires.

La discussion est ouverte.

M. Peter Dorenbos demande pourquoi la zone 23 n'est pas considérée dans le plan final.

Mme Bettina Venezia répond que celle-ci n'est pas classée comme une zone d'activité locale (ZAL), car elle fait l'objet de reconversions qui s'inscrivent dans des visions stratégiques de développement communal vers un secteur mixte d'activités/logements. 15 LAT. Voir page 159 du volet SRGZA.

La seconde question de M. Peter Dorenbos concerne la zone artisanale qui est située au chemin de Bellevue, qui elle n'apparaît nulle part.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond que la zone dont parle M. Peter Dorenbos est l'emplacement où se trouvait anciennement la carrosserie Lauber qui depuis s'est relocalisée dans la zone industrielle où se trouvent également la société Denogent et Haleon. Cette zone n'est pas considérée comme une zone d'activité mais comme une zone d'habitation.

M. Claude Favre relève que si c'est le cas pourquoi un chantier naval se trouve dans cette zone prétendue d'habitation.

Mme Dominique-Ella Christin répond qu'à sa connaissance c'est bien une zone d'habitation. Il y a effectivement des activités qui persistent mais dans le futur ce n'est pas une zone où on continuera à avoir des activités. Elle apportera plus de précisions lorsqu'elle aura pu consulter la spécialiste en urbanisme de la Commune par rapport à cette parcelle particulière qui fait l'objet actuellement d'une transformation potentielle en logements.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, le préavis No. 61/2024 est accepté à l'unanimité.

Mme Dominique-Ella Christin remercie le Conseil au nom de l'ensemble des communes du district. Il faut que ce préavis soit accepté par toutes les communes afin que cesse le moratoire sur le développement de nouvelles zones d'activités dont le district de Nyon a véritablement besoin. Elle poursuit en faisant remarquer que le vote du Conseil contribue à aller un peu plus rapidement vers cette acceptation par les 47 communes du district et ensuite par l'adoption par le Conseil d'Etat de cette stratégie qui s'étendra à l'ensemble du Canton. Elle profite également de remercier la commission pour son travail.

11/ Préavis municipal No. 67/2024 – Arrêté d'imposition pour l'année 2025

La parole est donnée à M. Peter Dorenbos, président de la CoFin. M. Peter Dorenbos répond que dans le but de faire participer activement tous les membres de la CoFin, il a souhaité qu'un tournus soit instauré tant au niveau des partis que des rapporteurs. Ceci sera d'autant plus important lorsque le nouveau règlement du Conseil communal entrera en vigueur en particulier pour absorber le travail qui sera nécessaire selon l'article 40 alinéa 2 et 3. C'est dans le respect de ce tournus que le rapport de la commission est présenté par M. Sébastien Rumley de l'Entente pranginoise.

La parole est donnée à M. Sébastien Rumley qui lit les conclusions du rapport de la commission.

M. Sébastien Rumley signale une erreur de plume au milieu du texte. Il est mentionné que la dette par habitant a progressé de CHF 400.-. Il s'agit en fait de CHF 300.- selon le calcul suivant : CHF 3,5 Mio divisés par environ 4'000 habitants, ce qui donne CHF 875.- et sur 3 ans cela revient à environ CHF 300.-

La commission a aussi estimé que cela n'était pas le bon moment pour entamer des travaux et des discussions, au vu de la NPIV qui va entrer en vigueur et les résultats du référendum.

M. Jean de Wolff, Municipal, rappelle que pour donner suite au référendum, la Municipalité avait pris la position de ne plus proposer d'augmentation d'impôts en respect de la décision populaire, mais qu'elle avait aussi annoncé qu'elle souhaitait que le Conseil communal puisse revenir chaque année pour se prononcer sur cette question d'importance. Il conclut que la position de la Municipalité n'a pas changé de ce côté-là.

M. Sébastien Rumley souhaite apporter une autre précision : lorsque la commission a siégé le délai référendaire pour la NPIV n'était pas encore échu. Elle n'avait donc pas l'information que la NPIV allait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Ce qui change légèrement la situation.

Le PRESIDENT informe le Conseil du dépôt de deux amendements par M. Jacques Auberson. Le PRESIDENT propose une discussion générale sur le préavis d'abord, suivie de l'analyse des amendements. Il n'y a pas d'opposition.

La discussion est ouverte autour du préavis et le rapport de la commission.

M. Claude Favre s'étonne de ne pas trouver la signature de M. Peter Dorenbos sur le rapport de la commission. Il en déduit que ce dernier n'est pas d'accord avec les autres membres de la CoFin. Il souhaiterait que M. Peter Dorenbos s'en explique.

M. Peter Dorenbos répond qu'il n'a pas signé le rapport de la commission car il n'en partage pas pleinement le contenu. N'ayant pas eu l'opportunité de faire changer le texte, il a préféré ne pas le signer. Ceci est essentiellement dû au fait que son travail professionnel en septembre ne lui a pas « laissé l'opportunité horaire de faire la démarche correctement, ni d'établir un rapport de minorité ».

M. Jean de Wolff, Municipal, demande si on peut prendre connaissance des amendements.

La parole n'est plus demandée. M. Jacques Auberson est invité à lire ses 2 amendements. Annexe 6.

Il explique que la Municipalité a décidé pour l'année 2025 de ne pas proposer de hausse du taux d'imposition et qu'à sa connaissance personne dans cet hémicycle n'a également prévu de le faire. M. Jean de Wolff ayant confirmé une nouvelle fois que la Municipalité n'augmenterait pas le taux d'ici la fin de la législature et la CoFin ayant déjà passablement de travail, il propose les deux amendements suivants :

1. d'établir le taux communal d'impôt à 55% de l'impôt cantonal de base pour une durée de 2 ans, soit pour 2025 et 2026,
2. de reconduire au surplus tous les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2024 pour l'année 2025 et 2026.

M. Jacques Auberson termine en ajoutant que cela permettra aussi « de soulager certaines personnes de ne pas avoir à réétudier le préavis municipal l'année prochaine ».

Le PRESIDENT ouvre la discussion autour de ces deux amendements.

M. Nicolas Aeschimann trouve que ce n'est pas « très démocratique d'empêcher ce débat l'année prochaine » en particulier au vu des nouvelles informations qui viennent d'être données ce soir. Il ne soutiendra pas les amendements.

M. Jacques Auberson répond que le fait de bloquer le taux pour les deux années à venir n'empêchera pas M. Nicolas Aeschmann de déposer une motion l'année prochaine. En principe, en année pré-électorale il a rarement vu «le taux d'imposition bouger ». Il se réfère également à l'information donnée dans le rapport de la commission selon laquelle la CoFin dans le cadre de l'étude des budgets et comptes à venir prévoit une analyse en profondeur de la structure des coûts, dépenses, et recettes, et de leurs évolutions sur les dernières années voire décennies. La CoFin espère que le Conseil, ses élu-e-s et groupes politiques pourront s'appuyer sur cette analyse pour prendre, à moyen terme, les décisions nécessaires pour garantir une situation financière saine à long terme. On parle de moyen terme, pour M. Jacques Auberson le court terme s'est 2026.

M. Sébastien Rumley s'adresse à la Municipalité. Avec la NPIV, il a cru comprendre qu'il y a une bascule d'impôts donc la Commune va encaisser moins d'impôts. Il demande si cela aura un impact sur le taux d'imposition.

M. Jean de Wolff répond que la NIPV ne touche pas les rentrées d'impôts, elle ne touche « que » la redistribution des charges cantonales vers les communes contributrices pour ces charges. Pour reprendre les informations communiquées par Mme la Syndique, la nouvelle péréquation aura surtout un effet de prévisibilité, car l'effet « yoyo » en particulier de la facture sociale, rendait toute prévisibilité difficile.

M. Jacques Auberson rajoute un nouvel argument : les premiers résultats de la NPIV ne seront connus que fin 2025 et il faudra du temps pour analyser ces résultats, au mieux dans le milieu de l'année 2026 au moment des élections communales. Le Conseil communal aurait aussi eu la possibilité de fixer le taux d'imposition pour toute la durée de la législature.

M. Jean de Wolff répond que l'on a un exercice NPIV 2023 que l'on peut comparer avec l'exercice effectif 2023 « ce chiffre on l'a ». A partir de là, on sait qu'il y a peu de mouvements d'une année sur l'autre, on peut donc extrapoler avec quelques pourcents d'incertitude « mais pas des dizaines voire plus » ce que 2025 et 2026 pourraient être, « on n'est plus sur des sables mouvants comme précédemment ». Actuellement, on a déjà une prévisibilité à 98%.

M. Blaise Cartier s'étonne. Ce vote a toujours été reconduit d'année en année. « Pourquoi se lier les poings ». L'imposition est un élément important et un choix qui revient au Conseil. Il faut se laisser la liberté ».

M. Sébastien Rumley intervient en tant que chef de groupe. Des questions ont été posées, deux amendements ont été déposés sans que les partis n'en aient eu connaissance. Il demande une suspension de séance afin que les partis puissent en débattre entre eux.

Le PRESIDENT suspend la séance pour 5 minutes.

A la reprise de la séance, le PRESIDENT demande si la parole est encore demandée concernant les amendements.

M. Peter Dorenbos relève qu'il est d'usage de demander à la Municipalité si elle accepte ou refuse les amendements.

M. Jean de Wolff répond que la Municipalité maintient sa position et qu'elle n'est dès lors « à priori pas terriblement favorable pour ses amendements ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, l'amendement No. 1 est refusé par 28 non, 11 oui et 2 abstentions.
Au vu du résultat, il n'y aura pas de vote sur le deuxième amendement.

M. Sébastien Rumley donne lecture des conclusions du préavis municipal.

Au vote, le préavis municipal No. 67/2024 est approuvé par 32 oui, 4 non et 5 abstentions.

M. Jean de Wolff remercie le Conseil pour sa confiance. Il remercie également la commission pour son rapport qui reprend non seulement certains des éléments du préavis mais qui y ajoute aussi des analyses et des sujets sur lesquels la Municipalité reviendra l'année prochaine « malgré la tentative d'amender ce processus qui a échoué ce soir ».

12/ Propositions individuelles et divers

Le PRESIDENT demande au Vice-Président, M. Léo Durnat, de présider ce point de l'ordre du jour, car il souhaite poser une question à la Municipalité en sa qualité de simple conseiller communal.

Le Vice-Président ouvre la discussion.

M. Jacques Auberson revient sur son intervention en rapport avec le stationnement sur deux parcelles de bateaux. Sa démarche semble avoir eu un effet non désiré. Sa démarche n'était pas forcément dans le but d'obtenir une interdiction, sa préoccupation concernait uniquement les aspects écologiques. Il semblerait « que le Canton s'en soit mêlé » et qu'une interdiction formelle ait été énoncée. Etant donné que plusieurs propriétaires stationnent leur bateau sur ces parcelles, cela pose un gros problème, car ils ne savent pas où les entreposer. Il demande à la Municipalité s'il n'y aurait pas des parkings à mettre à disposition, car ces propriétaires pourront être sanctionnés.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond que la Municipalité a traité l'affaire, comme cela avait été demandé. En effet cela est remonté au Canton, car c'est lui qui légifère dans ce domaine et maintenant l'application de la loi suit son cours. Ces personnes ne doivent donc plus entreposer leurs bateaux durant la saison d'été. Ils pourront donc rester en principe jusqu'au mois de mars. La Municipalité suit cette affaire de très près avec son service Urbanisme et reviendra avec des nouvelles sur le suivi de la procédure.

M. Claude Favre répond que s'il avait un bateau qui ne fait pas plus de 15 m, il aurait le droit de le stationner dans son jardin. Selon lui « cela ne dérange personne que ces bateaux soient entreposés sur ces parcelles ». Ce qui pose un problème, c'est l'entretien de ceux-ci avec des produits qui peuvent polluer les sols.

Mme Dominique-Ella Christin répond que ces parcelles ne sont pas en zone habitable mais agricole et donc la législation n'est pas forcément la même. Elle rappelle que M. Jacques Auberson a demandé à la Municipalité d'examiner la chose, précisément parce que ces bateaux sont entreposés sur de l'herbe et non sur un sol bitumé qui protège les sols de pollutions éventuelles déversées par ces bateaux. Elle reviendra avec plus de détails sur le suivi, comme elle vient de le mentionner.

M. François Krull revient sur l'inventaire des arbres remarquables. 80 arbres ont été identifiés. Il avait déjà posé cette question qui était restée sans réponse : les propriétaires auront-ils un droit de recours une fois que le Canton aura donné son approbation et que la décision administrative sera prise.

M. Jean-Marc Bettems répond que la question sera transmise à Mme Alice Durgnat-Lévi qui répondra à la prochaine séance.

M. Sébastien Rumley se réfère aux deux avis affichés au pilier public l'un concernant l'abattage de 12 arbres et l'autre de 18 arbres. Il pose la question de savoir s'il y a lieu de s'inquiéter d'une éventuelle maladie, si l'état des arbres est contrôlé avant abattage et si ces arbres seront remplacés.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond que le dossier est documenté par le garde forestier qui a donné son avis avant de soumettre celui-ci à la Municipalité pour approbation. Elle confirme qu'en effet on constate de plus en plus de problématique d'arbres sur le territoire pranginois. Cela n'est pas faute de contrôle. Des contrôles sont faits et d'autant plus sévèrement maintenant que cette nouvelle loi qui protège beaucoup plus les arbres qu'auparavant.

M. Olivier Binz demande si les arbres abattus sont compensés.

Mme Dominique-Ella Christin répond qu'il y a une réglementation très spécifique en particulier en ce qui concerne les arbres morts. Cependant, la règle générale veut que les arbres abattus soient toujours remplacés.

M. Yvan Bucciol demande dans quelle mesure la Commune s'est-elle associée à EnergieÔ ou ThermorésÔ dans le cadre des travaux de prospection souterraine pour lesquels des camions vibreurs sont de passage sur le territoire communal.

Il aimerait revenir sur le premier postulat qu'il a déposé le 16 septembre 2020, où il demandait déjà à la Municipalité d'envisager l'adhésion de la commune de Prangins au projet de forage géothermique de la Côte, projet EnergieÔ. On lui a répondu que le développement du réseau sur le territoire pranginois n'était pas encore d'actualité et que ce sera à la future municipalité d'établir dans le courant de la législature

2021-2026 des liens avec la commune de Nyon pour enfin envisager une adhésion à la société ThermorésÔ.

Il poursuit en rappelant qu'il a déposé un postulat le 20 mars 2022, pas tout à fait sur la même question, mais une question incidente liée à la crise énergétique traversée à l'époque et à la nécessité d'accélérer les solutions alternatives au chauffage. On lui a répondu que la SEIC a également proposé à la Commune de Prangins de réaliser une étude spécifique sur l'opportunité d'un réseau de chauffage à distance par géothermie. En conclusion : la création d'une société ThermorésÔ Prangins, dont la forme et les partenaires seraient à trouver. La question est toujours la même, M. Yvan Bucciol trouve dommage que ce soient des sociétés extérieures à la Commune dans lesquelles la Commune n'est pas impliquée de près ou de loin qui effectuent des travaux prospectifs. Pour conclure, la question qu'il pose est de savoir s'il est maintenant l'heure de prendre langue avec ces sociétés pour savoir si la commune peut être impliquée par le biais d'une prise de capital ou d'une participation aux travaux de recherche.

Dans l'attente d'une réponse plus complète à la prochaine séance qui sera faite par Mme Alice Durnat-Lévi très investie dans ce dossier, Mme Dominique-Ella Christin assure que ce sujet est une véritable préoccupation de la Municipalité de participer à ce type de projet. Mme Alice Durnat-Lévi est en contact permanent avec M. Pierre Wahlen, Municipal en charge de ces dossiers aux services industriels de la commune de Nyon. Plus de détails seront donnés lors de la prochaine séance du Conseil.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

13/ Contre appel

La présence est de 42 conseillères et conseillers. La séance est levée à 21H52.

La prochaine séance du Conseil communal de Prangins est fixée au

Mercredi 13 novembre 2024 à 20H00

• CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

-
-
-
-
-
-
-



Le Président

Yvan Bucciol



La Secrétaire

Dominique Rogers

Annexes mentionnées

**Annexes au procès-verbal de la séance du Conseil communal
du 8 octobre 2024**

1. Résultats des votations du 22 septembre 2024
2. Communications de la Municipalité
3. Communications du délégué à l'Organisation régional de la protection civile (ORPC)
4. Communications du délégué au Service de défense incendie et de secours (SDIS)
5. Communications de la déléguée au Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)
6. Amendement M. Jacques Auberson - Préavis municipal No. 67/2024 – Arrêté d'imposition pour l'année 2025



Votation fédérale du 22 septembre 2024
Procès-verbal communal
Statut complet : Prangins

Formule 1

22.09.2024
12:00

Page 1 de 2

Commune : Prangins

Electeurs inscrits : 2'429

Cartes de vote reçues : 1'273

N° : 01 Objet : Initiative biodiversité

Taux de participation : 52.41 %

BULLETTINS	Rentrés	1'273
	Blancs	21
	Nuls	2
	Valables	1'250

Suffrages		
Oui	468	37.44 %
Non	782	62.56 %

Statut : refusé**N° : 02 Objet : Réforme de la prévoyance professionnelle**

Taux de participation : 52.41 %

BULLETTINS	Rentrés	1'273
	Blancs	32
	Nuls	2
	Valables	1'239

Suffrages		
Oui	430	34.71 %
Non	809	65.29 %

Statut : refusé

Votation fédérale du 22 septembre 2024
Procès-verbal communal
Statut complet : Prangins

Formule 1

22.09.2024
12:00

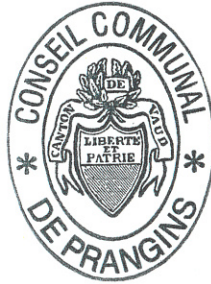
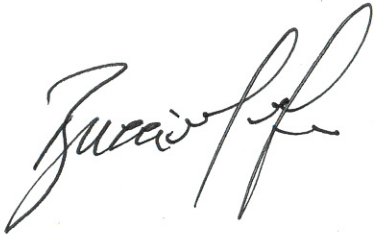
Page 2 de 2

Observations :

Cette pièce tient lieu d'extrait de procès-verbal. Il doit être affiché
au pilier public et transmis au préfet selon les instructions.

Attesté conforme au procès-verbal

Le/la président-e du bureau



Le/la secrétaire



COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Conseil communal du 8 octobre 2024

Service Administration générale

- Implémentation d'une gestion intégrée des documents, et plus spécifiquement d'une gestion électronique des documents (GED). Il s'agit que tous les documents soient traités selon un plan de classement unique avec un logiciel de gestion de documents unique
- Décision d'acquisition en 2024 du matériel pour la mise en œuvre du vote électronique au Conseil communal suite à la prise d'acte à l'unanimité par le Conseil du Rapport-Préavis No. 57/2024

Service Urbanisme

- Requalification de la Route de Lausanne (RC1) : convention de financement de la Confédération signée (subventions pour ce projet d'agglomération).

Initiative SOS Communes :

- La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), contre-projet à l'initiative SOS Communes traitant à la fois de la problématique du financement des dépenses sociales cantonales (Facture sociale, ou *péréquation verticale*) et de celle de la péréquation intercommunale (*péréquation horizontale*), a été adoptée par le Grand Conseil en juin 2024.
- Le comité SOS Communes s'est rallié à la NPIV et a retiré son initiative populaire fin juin 2024.
- La NPIV entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.
- La NPIV apporte une bien meilleure prévisibilité des factures cantonales (sociale et policière) et une réduction de celles-ci.
- La répartition de ces factures cantonales se fondera sur le critère de la population et non plus sur des critères de capacité financière de la Commune.

Service Environnement

- Une campagne de prospection sismique par camion vibreur a eu lieu sur la Côte dans le cadre du projet de géothermie d'Energieo (voir diapositive annexée)
- Report de la soirée sur l'électromobilité et l'autopartage, rappel de la soirée sur la rénovation énergétique des bâtiments le 6.11
- Résultats Cyclomania: quelques chiffres
- Inventaires des arbres: quelques résultats
- Fond subventions climat: également atteint pour les achats

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

- Succès de la soirée sur les accidents domestiques

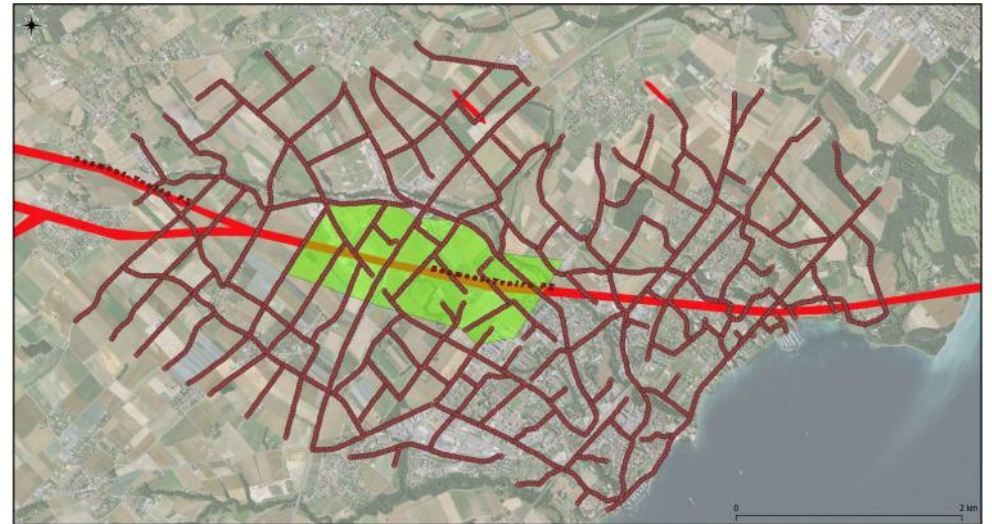


Figure 4: Faille de Bonmont-Yvoire visée par la nouvelle sismique 3D. Les points rouges représentent les points de vibration. La zone surlignée correspond à la zone d'intérêt pour un potentiel forage. La faille de Bonmont Yvoire est en rouge (orientation Est-Ouest).

Service Ressources humaines

- Démission pour fin septembre d'une collaboratrice au Service Affaires sociales, enfance & jeunesse – recrutement en cours

Service Finances

Les entrées d'impôts à fin aout 2024 sont les suivantes:

- Personnes physiques :
 - 2024 → 17.2 M soit 78.5% d'atteinte du budget de 21.9 M
 - 2023 → 17.9 M soit 85.2% de 21.1 M atteint
 - → prévision fin 2024 si %2024 = %2023 => 20.2 M
 - Personnes morales :
 - 2024 → 3.6 M soit 157% d'atteinte du budget de 2.3 M
 - 2023 → 0.95 M soit 95% de 1 M atteint
 - → prévision fin 2024 si %2024 = %2023 => 3.8 M
- prévision fin 2024 Globale => 24 M soit 99% du budget 24.2 M

Service Finances (suite)

Annonce des dépassements de budget :

- Compte 431.3143 : Entretien de l'éclairage public
Budget CHF102'000.- / dépassement de 21'000.- pour la
fourniture, pose et entretien de l'éclairage de Noël
- Compte 100.3111 :
Achat de mobilier, machines et équipement technique de bureau
Budget CHF 500.- / dépassement de CHF 20'000.- pour l'achat du
système de vote - selon vœu de membres du Conseil en sept. 2024

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- Terrain de foot synthétique: avancement du projet
- Ressourcerie: effectif et activités des bénévoles

ANNEXE 3

Communications du délégué du Conseil communal de Prangins au Conseil intercommunal de l'ORPC du District de Nyon. Séance du 8 septembre 2024.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La séance du Conseil intercommunal de l'ORPC du District de Nyon s'est déroulée le mardi 18 septembre 2024 à 20h00 à la salle communale de Nyon.

Après l'accueil, l'assermentation des nouveaux membres, l'adoption de l'ordre du jour et l'approbation du P-V n°7 de la séance du 27 mars 2024 il y a eu les **communications du Bureau** :

Communications du responsable au CoDir des bâtiments Monsieur Mühlemann.

- Le chantier des rénovations urgentes de certains toits des bâtiments du CEP (Centre d'Engagement de Prangins) touchent à leur fin. Les nettoyages suivront.
- Les travaux de raccordement des eaux usées au réseau de Prangins vont prochainement débiter.
- Deux fournisseurs d'électricité sont en lice pour la pose de panneaux photovoltaïques sur certains toits du Centre d'Engagement de Prangins.

Communications du Président du CoDir, Monsieur Laurent.

Après avoir dû diminuer significativement les effectifs de la Protection Civile le Conseil fédéral et le Parlement reviennent en arrière et veulent les augmenter ! Les événements météorologiques et changements climatiques et politique sont les raisons de ce revirement. La Protection Civile a prouvé son efficacité et son utilité ces dernières années. Afin d'en d'augmenter les effectifs les recrues n'ayant pas effectué leur école de recrue à l'armée avant leurs 25 ans seront astreints à la Protection Civile et l'âge de la « retraite » sera augmenté.

Le Conseiller d'Etat, Monsieur Venizelos tend vers un Commandement Unique de la PC à Gollion contre l'avis des 10 ORPC du canton, de l'UCV et de l'ADCV... Les Députés du District de Nyon ont reçu les 10 CoDir des ORPC du canton. Des tables rondes sont prévues, à suivre...

Préavis.

Préavis n° 14 / 2021-2026. Le Règlement du Personnel a été accepté en votation à l'unanimité après quelques questions qui ont toutes trouvé des réponses pertinentes.

Le préavis n° 15 / 2021-2026. Le Budget 2025 a été largement accepté en votation après les inévitables questions entre autre sur les amortissements. Les charges s'élèvent à 2'759'430 CHF contre 2'640'070 CHF en 2024. Cette augmentation est principalement due aux investissements sur les bâtiments et les amortissements.

Postulat.

Un postulat de dernière minute, mais dont la lecture nous en a imposé une bonne quinzaine, sur une alimentation durable avait été déposé. Une discussion rapide et instructive a rapidement prouvé l'impossibilité d'introduire un système style fourchette verte (comme recommandé) ceci avec des cuisiniers de milice dans les cuisines existantes « non professionnelles » et l'impossibilité d'assurer un ravitaillement d'urgence de la troupe engagée en cas de catastrophe naturelle ou autre, car trouver des produits frais et locaux au

milieu de la nuit un week-end est simplement irréaliste et utopique. Une motion de censure a été demandée et nettement acceptée afin de clore les discussions peu utiles. En votation le postulat a été refusé à une écrasante majorité !

Communications du Commandant, Monsieur Tobler.

Après des annonces de nomination et de promotion le Commandant montre les projets de changements réalisés sur le plan du stationnement des compagnies, certains lieux sont abandonnés et restitués aux différentes communes. Deux abris à Nyon et Gland sont en attente de décisions de la confédération.

En plus des tâches habituelles l'ORPC de Nyon s'est vue chargée de traquer les frelons asiatiques en les capturant devant des ruches. Ensuite un mini émetteur (payé par une fondation privée) était fixé sur le dos du frelon asiatique pour être pisté jusqu'au nid qui était ensuite détruit. L'autre solution moins coûteuse était de les repérer dès qu'ils étaient relâchés et de les suivre des yeux... Si le frelon asiatique était perdu de vue on en relâchait un autre depuis l'endroit de la perte du contact visuel et on continuait le jeu de piste. Ça a provoqué quelques scènes bucoliques et comiques de voir des astreints courant dans tous les sens le nez en l'air mais la mission a été menée à bien !

Du nouveau matériel sera distribué aux communes pour les PRU (Point de Rencontre d'Urgence) soit différents panneaux indicateurs, leurs supports et des nouvelles radios.

Le plan de travail des différents cours et les lieux où ils se déroulent nous a été communiqué.

Divers et propositions individuelles.

J'ai souhaité que les CoDir des différents Conseils intercommunaux (PNR, ORPC, SIDIS et autres) essayent de se concerter afin de ne pas convoquer leurs délégués le même soir comme cette année et de même une autre fois l'année prochaine !! Etant délégué aux Conseils intercommunaux PNR et ORPC tout comme notre Municipal Monsieur Diakoff, il nous est ainsi impossible de remplir notre double tâche, à regret !

Pour les personnes intéressées un fichier « ORPC-2025-Budget-Fonction.pdf » figurera dans les annexes au PV de cette séance, avec mes communications.

Marc Pittet, le 8 octobre 2024

Communication du délégué du Conseil Communal de Prangins auprès du Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle

Monsieur le Président,
Bien chers collègues,

Tout d'abord, j'aimerais vous informer qu'aujourd'hui même, ce soir, a lieu une cérémonie pour fêter les 25 ans de l'inauguration de la caserne de Nyon qui a eu lieu le 8 octobre 1999. Notre ancien commandant, Monsieur Christian BAUMGARTNER, s'y trouve tout logiquement.

Le Conseil Intercommunal a tenu sa deuxième séance le 24 septembre et a accepté trois préavis.

Préavis 14/2024 : Poste supplémentaire de sapeur-pompier permanent

Un poste supplémentaire, le 7^{ème}, a été accepté avec la fonction de « chargé de planification ». Outre ses tâches de planification et suivi du système de gestion opérationnelle des intervenants, il sera un appui administratif aux responsables de la formation, de la prévention et des équipes techniques.

Je note ici que le Conseil Intercommunal valide l'engagement de nouveaux collaborateurs via un préavis du CODIR, afin que le Budget soit établi en conséquence. Puisse la Municipalité de Prangins s'inspirer de cette démarche.

Préavis 15/2024 : Budget 2025

Depuis la création du SDIS voici 10 ans, il y a toujours eu comme objectif de tenir un coût par habitant inférieur à Frs 42.00. Cette année, on passe à Frs 42.86 contre Frs 41,40 l'an passé.

Le montant imputable à Prangins est de Frs 183'612.58.

Relativisons ceci en comparant avec ce qu'il y avait voici 10 ans :

- 4 sapeurs-pompiers permanents, contre 7 en 2025
- La population a augmenté de 18,4 %
- Le nombre d'interventions est passé de 390 à 538, soit + 38%

Ceci étant, vu que depuis 10 ans et grâce à un bon suivi des dépenses les comptes bouclent avec un coût par habitant de Frs 2.00 en dessous du budget, l'objectif reste tenable.

Préavis 16/2024 : Révision des statuts

Ce « vieux » projet est enfin arrivé à bout touchant. La nouvelle version respecte les nouvelles réglementations cantonales et rafraichit les textes.

Maintenant qu'il a été voté par le Conseil Intercommunal, c'est désormais aux Municipalités des 18 communes de soumettre ces nouveaux statuts à leur organe législatif sans possibilité de modifications, faute de quoi l'ensemble du processus doit repartir à zéro.

A ce sujet, j'ai régulièrement rappelé que ce préavis n'était pas listé dans l'inventaire des préavis de la Municipalité pour cette législature alors que son arrivée était connue. Dans la dernière version reçue – état au 19 août, j'ai vu apparaître un nouveau paragraphe intitulé « Associations Intercommunales ». Je me suis dit : « Chouette, enfin le préavis apparaît ». Eh ben non, c'est la révision des statuts de l'ORPC qui est mentionné et toujours pas celle du SDIS. Je ne désespère pas pour la prochaine mise à jour.

Manifestations pour les 10 ans du SDIS

Durant cette année, diverses manifestations ont eu lieu sur les différents sites pour fêter les 10 ans du SDIS et les 25 ans de la caserne de Nyon.

La dernière manifestation aura lieu le samedi 2 novembre avec l'inauguration de la nouvelle caserne de Bonmont située sur la commune de Chésereux. Je vous invite à venir voir le défilé qui va mener l'ensemble des véhicules de l'ancienne à la nouvelle caserne.

Recrutement

Comme chaque année à pareille période, une soirée d'information a lieu dans la plupart des cantons romands à la même date afin de présenter nos activités aux personnes intéressées par nous rejoindre.

Le Jeudi 7 novembre à 19h30, des séances d'informations auront lieu dans les casernes des 4 sites opérationnels.

N'hésitez pas à faire part à votre entourage de cette date. Des flyers sont à disposition.

Je souhaite également demander à la Municipalité de bien vouloir ajouter un lien sur la page d'accueil du site internet communal afin soutenir cette campagne de recrutement : <https://sdis-nyon-dole.ch/recrutement>

Toutes les informations peuvent également être trouvées sur le site <https://www.118-info.ch/>

Téléthon le 7 décembre

Et pour finir, je vous invite à d'ores et déjà réserver la matinée du samedi 7 décembre où l'OPEP – Ordre des Pompiers Emérites de Prangins, associé au SDIS, organisera son traditionnel Téléthon sur la place du village. Venez déguster les très bons bricelets faits par les (anciens) pompiers du village.

Je vous remercie pour votre attention.

Peter DORENBOS

Prangins, le 06.10.2024

Prangins, le 8 octobre 2024

**Séance du Conseil communal
de Prangins –
mardi 8 octobre 2024 à 20h00**

9. Communication de la déléguée au Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

Madame la Syndique, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je vous informe que le Conseil intercommunal du Réseau des Toblerones s'est réuni à Burtigny le 26 septembre dernier. C'est lors de cette séance que j'ai été assermentée.

Un préavis était à l'ordre du jour a été voté. Il s'agit du préavis numéro 5 relatif au budget 2025 du RAT.

Dans les communications du Comité de direction, Madame Regula Zellweger nous a donné quelques éléments d'information concernant le déficit structurel de l'année 2023, invoquant principalement que la stabilité financière avait été mise à mal par un excédent de charges et précisant qu'ils avaient une fluctuation notable entre les structures. Une analyse est en cours pour optimiser les choses. Le CODIR considère en effet qu'il y a urgence à agir pour éviter que le déficit ne se cristallise.

Madame Zellweger nous a également communiqué des informations. La première est que la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a décidé d'accéder à la demande de financement du RAT pour CHF 100'000.- dans le cadre de son programme d'impulsion en faveur des accueillantes en milieu familial de jour et une valorisation de leur activité en instaurant un salaire minimal. La FAJE mène en outre actuellement une campagne de communication pour promouvoir l'accueil familial de jour pour motiver tant de nouvelles accueillantes à une prise d'activité que les parents à placer leurs enfants en accueil familial de jour.

Ensuite et concernant le préavis sur le budget 2025, je me permets de vous lire la synthèse des éléments pertinents figurant en préambule du préavis :

- Afin d'être officiellement reconnu par le canton, le RAT a soumis un dossier complet à la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) en démontrant qu'il respecte les conditions exigées par l'article 31, alinéa 1 de la LAJE. La décision est attendue en septembre.
- La commune de Bassins a rejoint le RAT au 1er août 2024.

- La FAJE a initié un programme pour promouvoir l'Accueil Familial de Jour face à une diminution du nombre d'AMF dans tout le canton. Le plan d'action se concentre sur la valorisation de l'existant, le renouvellement de l'image, et inclut, selon le RAT, une nécessaire amélioration des conditions salariales des AMF pour attirer et fidéliser les accueillant.e.s.
- Les chiffres du bouclage 2023 soulèvent quelques préoccupations, les coûts ayant dépassé des recettes ;
- L'excédent de charges s'élève à CHF 487'593.— selon le bouclage 2023 ;
- L'EBIT est négatif – 1.003% ;
- En 2023, la participation des communes aux charges d'accueil reste modeste et atteint 29.23% ;
- 2'765'000 heures d'accueil sont prévues en 2025, soit +6.3% par rapport aux prévisions 2024 ;
- Le volume d'affaires pour 2025 est estimé à CHF 42.9 millions ;
- Le nombre d'AMF diminuera en 2024 et en 2025 selon les prévisions actuelles ;
- Les besoins en recettes supplémentaires pour pallier les excédents de charges 2025 s'articulent autour d'un montant de CHF 1.5 million ;
- Ce budget 2025 prévoit un ajustement à la hausse des prix des prestations pré- et parascolaires et une augmentation des participations des communes aux charges d'accueil ;
- La participation des communes passera à 33% environ en 2025.

Je précise que ce préavis contient un préambule de même qu'un chapitre sur la gouvernance du RAT et un organigramme que j'ai trouvé très utile pour comprendre le fonctionnement. Je vous encourage à le consulter si ça vous intéresse et me tiens à votre disposition pour vous le transmettre.

Le point qui a été mis en avant dans ce préavis c'est vraiment cette revalorisation de l'accueil familial de jour en instaurant un salaire brut minimal pour un EPT équivalent à un 100%.

Pour donner un ordre d'idée, une AMF qui accueille un enfant 5 jours par semaine, 10 heures par jour pour un total de 50 heures par semaine gagne actuellement CHF 1'275.85 et une AMF qui accueille un enfant 5 jours par semaine, 10 heures par jour pour un total de 50 heures par semaine + 2 enfants 3 jours par semaine, 10 heures par jour pour un total de 30 heures par semaine gagne CHF 2'806.85.

Dans le projet, le salaire brut minimal qu'il est prévu d'instaurer est de CHF 3'000.- de la 1^{ère} à la 5^e année de service, CHF 3'250.- de la 6^e à la 10^e année de service et CHF 3'500.- dès la 11^e année de service.

Le Président de la commission a dit qu'il n'avait pas de commentaires particuliers à faire sur le préavis qui était très clair. Il a uniquement rappelé qu'on validait le budget de la tête du réseau et non de l'ensemble des structures qui sont autogérées. Il est rappelé également que le taux de participation aux charges des communes était un des plus bas du Canton.

Le budget 2025 du RAT a ensuite été voté et approuvé sans amendement.

Voilà, j'en ai terminé pour mes communications mais j'ai encore un dernier point : je ne sais pas qui doit se charger de ça, mais nous avons constaté avec Mme la Conseillère municipale Alice Durnat que nous n'avions pas de Suppléant au Conseil intercommunal du RAT et que donc quand il y avait une indisponibilité d'une des Conseillères, on perdait une voix donc ça vaudrait la peine d'élire un Suppléant.

Merci beaucoup de votre attention.

Amendements aux conclusions du préavis municipal 67/2024

Le Conseil communal décide :

- 1. d'établir le taux communal d'impôt à 55% de l'impôt cantonal de base pour une durée de 2ans, soit pour 2025 et 2026,**
- 2. de reconduire au surplus tous les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2024 pour l'année 2025 et 2026,**

date et signature :

8 octobre 2024

